



En soutien à l'action menée par nos amis argentins PROYECTO GALGO ARGENTINA

**URUGUAY – DECRET PRESIDENTIEL 452 DE DECEMBRE 2018
PROTECTION ANIMALE
FIN DES COURSES DE LEVRIERS**

Courriel GALGOS ETHIQUE EUROPE à Monsieur le Dr. Tabaré VASQUEZ,
Président de l'URUGUAY

À jroballo, ProyectoGalgo ,

Paris, le 19 Février 2019.

Monsieur le Président, Dr. Tabaré Vasquez,

Concerne Décret G 452 28 Décembre 2018

Nous avons reçu de nos amis en Argentine, l'association Proyecto Galgo Argentina, le décret n°452 imposant le respect du bien-être animal et visant l'interdiction des courses de lévrier en Uruguay.

Nous sommes profondément touchés, ainsi que tous nos Adhérents et Donateurs, par cette mesure et tenions à vous en féliciter très sincèrement.

Ainsi, vous mettez fin publiquement au soutien de l'industrie meurtrière des courses et à la permissivité de la maltraitance sur animaux, dont on sait ce qu'elles génèrent de négatif et de spéciste dans l'esprit humain :

- Des centaines de millions de chiens, chats et autres animaux sacrifiés à la cruauté sans limite. De nombreux rapports prouvent que la cruauté sur animaux finit par s'exercer sur les humains, dont les enfants sans défense en priorité.

GALGOS ETHIQUE EUROPE

2, Square de Clignancourt, 75018 PARIS

Site Internet : <https://www.galgosethiqueeurope.eu>

Blog : <https://www.galgos-ethique-europe.org>

email : contact@galgosethiqueeurope.eu

Tel. : 09.64.28.11.23. - 06.20.10.10.99. - 07.71.18.17.63.

Association à buts non lucratifs Loi 1901, reconnue d'intérêt général le 12 Mars 2015
Inscrite au Registre de Transparence de la Commission Européenne n°072358915879-64
Identification Waldec n° W113001294 - Enregistrement n° 20090028 du 16 Juin 2009



- L'incitation immorale des jeunes à pratiquer des jeux de hasard où le vivant n'a aucune valeur car même les vies humaines peuvent être sacrifiées au vice du jeu, mettre fin elles-mêmes à leur vie, n'ayant aucune autre échappatoire que la mort.
- Le sort des animaux de course et de chasse sacrifiés dans le Monde. : des vies d'animaux jeunes et en pleine santé prématurément fauchées pendant les entraînements et les courses pour enrichir une industrie sans âme.

Vous appelez à la fin de la souffrance gratuite, de la torture animale, à la protection de vies prématurément achevées, vécues dans une prison pour ces animaux nobles et ayant confié à l'homme leur liberté pour finir piétinés, massacrés.

Merci du fond du cœur, Monsieur le Président, Dr. Tabaré Vasquez, pour cette preuve d'humanité qui vous honore et rejaillira avec le temps sur la jeunesse qui porte le futur de votre pays. Merci de nous donner un exemple digne, la leçon du courage de s'élever contre les lobbies tout-puissants, l'encouragement pour continuer notre combat de protection animale, celle des lévriers de chasse et de course en particulier.

« Respecter l'animal, c'est conquérir notre dignité. Aimer l'animal, c'est conquérir notre humanité. »

« L'indifférence s'appelle complicité.

Notre association, qui intervient régulièrement auprès du Parlement européen pour la défense des animaux en Europe, vous renouvelle ses remerciements sincères et ses souhaits que votre précieux décret soit suivi d'une législation contraignante.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Dr. Tabaré Vasquez, l'expression de nos très respectueuses salutations.

Joëlle VALOIS
Présidente G.E.E.

Joëlle PELLEGRIN OLDENBOURG
Co-fondatrice G.E.E.

GALGOS ETHIQUE EUROPE

2, Square de Clignancourt, 75018 PARIS

Site Internet : <https://www.galgosethiqueeurope.eu>

Blog : <https://www.galgos-ethique-europe.org>

email : contact@galgosethiqueeurope.eu

Tel. : 09.64.28.11.23. - 06.20.10.10.99. - 07.71.18.17.63.

Association à buts non lucratifs Loi 1901, reconnue d'intérêt général le 12 Mars 2015

Inscrite au Registre de Transparence de la Commission Européenne n°072358915879-64

Identification Waldec n° W113001294 - Enregistrement n° 20090028 du 16 Juin 2009



URUGUAY

DECRET PRESIDENTIEL 452 26 DECEMBRE 2018

Présidence de la République orientale de l'Uruguay
MINISTÈRE DE L'ELEVAGE, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

DECRET G 452

Montevideo le 26 décembre 2018

SEEN:

LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ANIMAUX DANS LEUR VIE
ET LEUR BIEN-ETRE

RÉSULTANT:

- 1) Que des activités soient actuellement menées dans notre pays, qui traitent de traitements cruels envers les animaux et qui constituent également une activité de jeu illégale.
- 2) Que la réalisation des courses de chiens se déroule dans un environnement de maltraitance envers les animaux, qui sont soumis à un entraînement féroce, forçant leur reproduction à plusieurs reprises et sans contrôle, entraînant l'abandon et la mort lorsqu'ils ne sont pas en situation de compétition ou les résultats concurrents ne sont pas ceux escomptés par les titulaires:

GALGOS ETHIQUE EUROPE

2, Square de Clignancourt, 75018 PARIS

Site Internet : <https://www.galgoethiqueeurope.eu>

Blog : <https://www.galgos-ethique-europe.org>

email : contact@galgoethiqueeurope.eu

Tel. : 09.64.28.11.23. - 06.20.10.10.99. - 07.71.18.17.63.

Association à buts non lucratifs Loi 1901, reconnue d'intérêt général le 12 Mars 2015
Inscrite au Registre de Transparence de la Commission Européenne n°072358915879-64
Identification Waldec n° W113001294 - Enregistrement n° 20090028 du 16 Juin 2009



CONSIDÉRANT:

I) Que, dans le cadre de la politique susmentionnée, la loi n ° 18 471 du 27 mars 2009 établisse des normes générales pour la protection des animaux, définissant le régime responsable, établissant les obligations et les droits des propriétaires d'animaux et désignant le autorité compétente pour le contrôleur du respect de ses dispositions;

II) Que la loi susmentionnée stipule à l'article A, section 12, qu'il est expressément interdit de "maltraiter ou de blesser des animaux", de sorte que toute action injustifiée générant des dommages excessifs ou du stress sur un animal est considérée comme une maltraitance et une blessure entraînant atteinte à leur intégrité physique. "

III) De même, la loi n ° 11 490 du 18 septembre 1950 prévoyait l'interdiction de la constitution de sociétés ou de sociétés privées pour l'exploitation du jeu de course à but lucratif;

IV) Qu'il est nécessaire de progresser dans la protection des animaux, en supprimant une activité qui est actuellement prévue par la loi et dont il a été prouvé qu'elle leur causait des souffrances, en violation des dispositions de la loi n ° 18 471 concernant les obligations imposées aux fourches d'animaux;

V) Que pour tout ce qui précède, il est pertinent d'établir l'interdiction sur tout le territoire national des courses de chiens, quelle que soit leur race;

ATTENTION: à ce qui précède et aux dispositions de la loi n ° 18.471 du 27 mars 2009;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

GALGOS ETHIQUE EUROPE

2, Square de Clignancourt, 75018 PARIS

Site Internet : <https://www.galgosethiqueeurope.eu>

Blog : <https://www.galgos-ethique-europe.org>

email : contact@galgosethiqueeurope.eu

Tel. : 09.64.28.11.23. - 06.20.10.10.99. - 07.71.18.17.63.

Association à buts non lucratifs Loi 1901, reconnue d'intérêt général le 12 Mars 2015

Inscrite au Registre de Transparence de la Commission Européenne n°072358915879-64

Identification Waldec n° W113001294 - Enregistrement n° 20090028 du 16 Juin 2009



Décret: 452

Article 1 Établir l'interdiction de la réalisation sur tout le territoire national des courses de chiens, quelle que soit leur race.

Article 2 Afin de se conformer aux dispositions du présent décret, la Commission honoraire nationale pour le régime de propriété et le bien-être des animaux agira d'office ou à la suite d'une plainte concernant le déroulement d'une course de chiens, en procédant à la confiscation des animaux utilisés pour ceux-ci, sans préjudice des autres sanctions prévues aux articles 22 de la loi n ° 18 471 du 27 mars 2009.

L'article 3. Dans le cas des interventions visées à l'article 2 du présent décret, la Commission honoraire nationale pour le régime de propriété et le bien-être des animaux peut demander l'intervention du ministère de l'Intérieur et des autorités sanitaires et judiciaires compétentes.

L'article 4. Communiquer

Dr. Tabaré Vázquez
Président de la République
Période 2015 - 2020

GALGOS ETHIQUE EUROPE

2, Square de Clignancourt, 75018 PARIS

Site Internet : <https://www.galgosethiqueeurope.eu>

Blog : <https://www.galgos-ethique-europe.org>

email : contact@galgosethiqueeurope.eu

Tel. : 09.64.28.11.23. - 06.20.10.10.99. - 07.71.18.17.63.

Association à buts non lucratifs Loi 1901, reconnue d'intérêt général le 12 Mars 2015

Inscrite au Registre de Transparence de la Commission Européenne n°072358915879-64

Identification Waldec n° W113001294 - Enregistrement n° 20090028 du 16 Juin 2009